mation intérieure la place des bougies de Vienne et de Trieste, et qu'on commence à exporter; le prix d'une oque de bougie stearine de Yassi est de 12 piastres.

Nous avons remarqué la collection des échantillons de la fabrique de verre de Grossetti qui, quoique à son début, fait une grande concurrence aux fabriques de l'Autriche par son bon marché et par la qualité que demande la masse de consommateurs. Cette fabrique placée dans de bonnes conditions a été fondée par un particulier, et c'est là une cause de succès. Les objets fabriqués deviennent de cette manière une source de bien-être pour le pays, sans engager aulement les fonds de l'administration au détrument du trésor public et au préjudice du commerce extérieur. La verrerie de Grossetti alimente aujourd'hui le commerce de l'intérieur de la Moldavie et envoie les produits à des prix bien plus bas dans ces mêmes pays d'où autre fois la Moldavie achetait les verres à des prix élevés.

Les arts et les métiers de la principauté prospéreront sans doute lorsqu'ils suivront les principes dont la fabrique de stearine et de verres font l'application. La fabrication des équipages dont il se fait un grand commerce dans le pays, à déjà pris place dans les arts du pays, grâces aux nombreux entrepreneurs qui se sont établis à Yassi; mais c'est surtout l'école des arts et métiers qui seconde d'une manière efficace la propagation des arts dans la principauté. Cette école fondée dans le principe par l'administration, est arrivée aujourd'hui à se soutenir d'elle-même et à fournir au pays des artistes habiles et instruits. Le jury de Londres pourra s'en convaincre par le traineau d'un travail aussi pénible qu'intelligent des élèves de l'école. Le traineau a la forme d'une carquile dorée et il est exécuté dans le goût oriental, mélangé avec tout ce que l'Occident possède pour produire un admirable effet d'ensemble. Ce résultat de l'application dans l'enseignement professionel des grands principes qui doivent prédominer dans la fondation de pareils établissements d'utilité publique, se recommande autant par la perfection du travail que par le bon marché; car le traineau ne doit pas coûter plus de 60 livres sterlings.

Les couvents de la Moldavie, ces retraites d'hommes et de femmes consacrés à la prière, sont des asiles ouverts non seulement à la piété, mais aussi au travail. Les objets fabriqués en bois d'if et les tissus de laine qui procurent les moyens d'existence à plusieurs pauvres des couvents, ne manqueront pas d'encouragements de la part de tous les hommes qui s'intéressent aux souffrances de l'humanité.

L'abondance et le bas prix des matières brutes de la principauté détermineront beaucoup de visiteurs de l'exposition universelle de Londres à faire des entreprises manufacturières et commerciales avec cette province de l'Empire Ottoman; c'est une idée dont nous attendons la réalisation dans l'intérêt de tous les pays. L'homme ami du bien et au dévouement duquel le gouvernement impérial a confié cette importante tâche, a su réaliser une pensée que beaucoup de gens traitaient d'utopie; il saura également en atteindre le but en tirant les conséquences qui intéressent de si près la richesse, la puissance et la grandeur de l'Empire Ottoman. Ismail pacha, ne restera pas au-dessous de sa tâche. Les produits que la Moldavie lui a envoyés, l'ont satisfait; et comment en serait-il autrement lorsque on voit, à côté des échantillons des forêts de la Moldavie, le travail de l'art qui s'en est emparé. La chaîne de bois de filleul, formée d'un seul morceau et ayant une longueur de 8 mètres, est aussi facile à briser que l'ignorance qui enchaîne les peuples et les empêche d'atteindre le bien-être auquel ils aspirent. L'exposition universelle de Londres est un achemnement vers ce bien-être. La tonnellerie moldave, par un ouvrage de patience remarquable, témoigne de sa reconnaissance pour le bien-être que l'année actuelle est destinée à procurer au monde, en envoyant un petit tonneau de 2 pouces de diamètre sur 5 d'axe composé de 185 douves comme hommage de l'industrie moldave à ceux qui ont donné l'idée de l'exposition universelle et à tous les hommes qui ont pris part, dans toutes les parties du monde, à la réalisation de ce grand concours industriel, de ce grand effort des temps modernes pour obtenir le bon marché dans tous les objets nécessaires à l'existence de l'homme. Comme objet de bas prix et de travail, l'industrie moldave envoie aussi un tonneau dont le prix est de 2 livres sterling. Enfin, sur la médaille en argent que le Prince a envoyé et qui est due à l'habileté de Janco, se trouvent les armoiries de tous les districts de la Moldavie, armoiries consistant dans les objets que chaque district peut offrir au plus bas prix.

JOYSSEO.

Nous avons parlé, dans notre précédente feuille, de quelques nouveaux troubles qui ont éclaté en Bosnie, et nous avons dit que le gouvernement impérial était sans la moindre inquiétude sur leur issue. Des lettres qui viennent d'arriver à Constantinople de cette province, confirment complètement notre opinion. Il est dit dans ces lettres qu'un des principaux chefs des rebelles, Ali Kadich, ayant été complètement battu par Omer pacha à Yajetz, s'était dirigé avec les débris de ses bandes sur Klutch pour se joindre à Cadi Kapitch; et que les troupes impériales, par une manœuvre habile, avaient coupé aux rebelles toute communication avec les anarchistes des frontières, ce qui doit les obliger à se disperser entièrement, s'ils ne préfèrent être écrasés par le brave Omer pacha.

Par ordonnance impériale en date du 5 de ce mois :

Youssouf agha est nommé caimacam d'Erdek.

NOUVELLES DIVERSES.

Jeudi dernier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Sultan Mehmed, et a honoré de sa présence les examens qui y ont eu lieu. Le Grand-Vizier et le Cheik-ul-Islam ont assisté à ces examens.

— Dimanche dernier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, se rendit à cheval, vers une heure de l'après-midi, au palais de Top-Capou, où le Grand-Vizir ne tarda pas à se rendre sur l'ordre de S. M. Vers le soir, le Sultan quitta Top Capou et retourna en voiture au palais impérial de Tchéragan.

— Vendredi matin, Zeinèp Hanoum, fille de feu Méhémet-Ali pacha d'Egypte et épouse de Kiamil Pacha, membre du conseil d'Etat, est arrivée à Constantinople à bord du bateau à vapeur le *Pervas-Bahri*, après avoir purgé sa quarantaine aux Dardanelles, et est descendue au kiosque d'Yldiz, au dessus d'Ortchkeui, que S. A. la Validé-Sultane a daigné mettre à sa disposition.

— Dimanche dernier, Hussein pacha, gouverneur civil de Dardanelles, est arrivé en cette capitale sur le bateau à vapeur autrichien qui dessert la ligne de Trieste.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, le bateau à vapeur de l'état le *Feizi-Bahri*, ayant à bord M. Musurus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ottoman près S. M. la reine Victoria, les employés de sa mission et les personnes qui accompagnent officiellement les objets de l'industrie nationale qui doivent figurer à l'Exposition universelle de Londres, est parti dimanche dernier, vers sept heures du soir.

— Lundi dernier, le général de division Aupick, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ce haut fonctionnaire.

— M. de Gabriac, premier secrétaire de la mission du général Aupick, qui s'était rendu en France, il y a quelque temps, est arrivé à Constantinople le 1er avril, à bord du paquebot-poste français le *Léonidas*.

— M. le commandeur de Targioni, ministre des Deux-Siciles, s'est rendu hier à la Porte, et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— Comme nous l'avions annoncé, Muktar bey, membre du conseil d'état et capou-kéhaïa d'Abbas pacha, est parti samedi dernier à bord du bateau à vapeur de l'état le *Taif*, pour se rendre en Egypte avec une mission du gouvernement impérial.

— On sait qu'Emin éfendi, qui se trouve en congé à Constantinople depuis quelque temps, s'était rendu en Syrie, il y a deux ans, avec la mission d'y procéder au cadastre des propriétés et de fournir par cette mesure au gouvernement impérial les moyens de donner une assiette équitable à l'impôt de ce pays. Un tiers du travail général est déjà fait, et a été soumis dernièrement à S. M. I. le Sultan, qui en a été très satisfait.

— Raïf éfendi, membre du bureau de l'amedji, qui a été nommé dans ces derniers temps président du conseil d'enquête et d'amélioration de la province de Janina, doit quitter Constantinople prochainement pour se rendre à sa destination.

—Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que dans l'intérêt du commerce, le gouvernement avait décidé que des *caïmés* de la valeur de 50 piastres seraient mis en circulation en remplacement d'une partie des anciens. Il vient d'en être émis pour la somme d'un million, et en même temps pareille somme des anciens a été retirée de la circulation, et brûlée à l'Hôtel des Monnaies.

— Parmi les objets que la Moldavie a envoyés à Constantinople pour y être choisis et faire partie des produits que la Turquie expédie à Londres, figurent un petit tonneau, une chaise et une médaille d'un travail merveilleux. Ces objets ont été présentés par le ministre de l'agriculture, Ismaïl pacha, à S. M. I. le Sultan, qui les a admirés et a recommandé qu'on en prît un soin particulier dans l'envoi en Angleterre des produits de l'Empire Ottoman.

— On nous écrit de Bucarest, en date du 28 mars :

« La Princesse Stirbey, une vingtaine de grands boyards et grand nombre de personnes de distinction de Valachie se disposent à partir pour Londres, afin d'y assister à l'exposition universelle.

« On dit que le Prince Stirbey fera bientôt une tournée d'inspection dans quelques districts de la principauté. »

— C'est par suite d'un malentendu que nous avons commis quelques erreurs en démentant la nouvelle publiée dans les journaux de France, notamment dans le *Sémaphore d'Orient*, et relative à un nommé Armano. A cette rédaction, nous substituons la suivante :

« Nous sommes autorisés à déclarer de la manière la plus formelle que la maison Jacques Alléon et Cie n'a pas d'associé du nom d'Armanos, et que s'il existe un individu de ce nom, elle ne le connaît pas et ne l'a jamais connu. »

« C'est aussi par erreur que nous avons dit que MM. Alléon ne sont pas banquiers de la Porte. »

— Le bateau à vapeur anglais le *Guide* qui fait le service de remorquage dans le Bosphore, vient d'être acheté par Izzet pacha, et a arboré le pavillon national.

— On lit dans un journal de Smyrne :

« Le bateau à vapeur ottoman le *Sudaver* (ancien *Yéni-Dunia*), capitaine Varian, parti de Smyrne le 28 mars pour Constantinople, et de Mételin dans la nuit du même jour, à heurté, à trois heures du matin, contre les rochers à cap Corvo, où il y a eu une voie d'eau. Ce steamer a pu cependant se rendre à Malia, où il a débarqué ses marchandises pour se réparer. Les dommages éprouvés par le *Sudaver* n'ayant pas été graves, comme le bruit en a couru ici, il a pu continuer marché sa route pour la capitale. S. A. Halil pacha, sur la demande de l'agence des paquebots ottomans, s'est empressé de faire partir pour Mételin le brick de station, à l'effet de prêter son secours au *Sudaver*, si le cas l'exigeait. »

— Le bateau à vapeur autrichien *Stadium*, arrivé vendredi dernier de Trébisonde, avait à bord 200 soldats.

— Il est dernièrement arrivé à Constantinople un peintre italien distingué, M. Lucchini, qui doit exposer, ces jours-ci, dans les salons du Casin une collection de tableaux d'un grand mérite; nous engageons fortement le public à aller les visiter; c'est une bonne fortune pour tout le monde que de posséder un artiste comme M. Lucchini qui, nous osons l'espérer, restera quelque temps parmi nous et trouvera dans les sites admirables des environs de Constantinople une inspiration sans cesse renouvelée pour de nouvelles œuvres, nous comptons, du reste, reparler avec plus de détails de la petite exposition que M. Lucchini fait au Casin.

— Il est arrivé ces jours derniers à Constantinople une compagnie équestre qui compte s'y établir pour toute la belle saison et nous promet une suite de charmantes soirées. Cette compagnie, dirigée par M. Lamberger, se composait d'un personnel nombreux parmi lequel se distinguent les trois fils du directeur, dont le cadet a mérité le surnom de *second Rappo*, et la fille de M. Lamberger, excellente acrobate qui s'est fait vivement applaudir en Russie, ainsi que la belle-fille du directeur, écuyère gracieuse et habile. La compagnie possède un nombre de ses meilleurs sujets un paillasse fort amusant et doit composer son programme de voltige, de danses de corde, de danses de caractère, de tableaux vivants, de feux d'artifice, de pantomimes, etc. A ce cirque qui doit s'ouvrir prochainement à Agaïamiani, doit être annexé un manége où les amateurs de chevaux pourront prendre des leçons d'équitation.

— Mardi prochain, 15 du courant, de 2 à 5 heures, aura lieu le premier examen public des élèves de l'*Ecole Nationale* (allemande) dans l'établissement, (passage de la Trinité au Petit-Champ). MM. les protecteurs de l'école, ainsi que les pères et mères, ou autres parents des élèves, enfin tous les amis de l'instruction et de l'éducation, sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette solennité.

AVIS.

Il a été retiré de la Douane de Galata en novembre dernier 1850 et consigné à un portefaix pour être portée à Péra chez M. Jacques Alléon, une caisse marquée J. A. No 20, renfermant six tableaux. Cette caisse n'ayant pas été portée à sa destination et ne s'étant plus retrouvée, quiconque l'aurait reçue par mégarde, est prié d'en donner avis à MM. J. Alléon et Cie.

Ces six tableaux représentent : 1. Aurore. 2. Adoration des Mages. 3. St Jean. 3. Ecole Flamande.

AVIS.

Une quantité de marchandises étant restées depuis quelque temps à la Douane de Galata, faute d'avoir été réclamées de la part de leurs propriétaires, nous avons reçu l'ordre de S. Exc. M. le ministre des finances de les vendre au profit du trésor; cependant dans une réunion de quelques respectables négocians, ayant été décidé que la vente sus-mentionnée serait différée jusqu'à trois mois, afin que les propriétaires, (s'il y en avait) prévenus, puissent reclamer et recevoir leurs marchandises contre des preuves; cette décision étant conformée aux désirs de S. Exc. M. le ministre des finances, le 15 février passé, en présence de quelques-uns des susdits négocians, nous avons livré certains colis à leurs propriétaires contre connaissement et certificat. Pour ce qui regarde le reste des marchandises, nous avons l'ordre de nous vendre nouvelle à la dite Douane, le premier Mars (jeudi prochain) pour délivrer de nouveau les colis qui peuvent être réclamés, et pour le restant, nous attendrons encore un autre trimestre, c'est-à-dire, depuis le premier Mars jusqu'au premier Juin, (s. n.) à l'expiration dudit délai, la direction impériale des douanes vendra aux enchères publiques tout ce qui restera des marchandises non réclamées. A cet effet, le présent avis servira pour ceux qui peuvent être intéressés directement ou indirectement.

Le grand Douanier de la Douane de Constantinople.

Ce 22 16 Mars 1851.

(Correspondance particulière.)

SERRÈS, 11 mars. — Depuis quelques jours déjà on a ouvert ici la foire annuelle; les boulanquoteries ont sollicité et obtenu que l'époque de l'ouverture fut dévancée de huit jours, étant de leur intérêt, au détriment des intérêts généraux des spéculateurs ou voyageurs fréquentant les diverses foires, d'en raccourcir la durée pour rester, aux ensuite, les seuls possesseurs de manufactures et de denrées quelconques et les vendre selon leur bon plaisir. On savait qu'un ordre de prolongation de la foire d'une semaine, au lieu de 21 ou 22 jours que reste ouverte la foire, avait été obtenu à Salonique par une autorité consulaire italienne sur la sollicitation de sa nombreuse colonie toute mercantile. Les affaires peut le moment sont calmes, mais comme il est arrivé une quantité immense de marchandises en cotoneries, soieries, quincailleries, coloniaux et autres denrées, l'on a lieu d'espérer et de ne pas douter même que dans une semaine il y aura un mouvement extraordinaire dans les affaires ce qui compensera les quelques jours perdus par un calme plat dans les opérations de ventes, achats et échanges.

Qu'on se figure 2,500 si ce n'est 3,000 boutiques environ entre celles du *Kereanlhan* et celles des marchés de la ville avec un étalage somptueux, variété et symétrique de toute espèce d'objets d'arts et métiers, de manufactures, de provisions et avec un concours de monde considérable venu des lieux lointains et des villes et villages limitrophes, et l'on aura une esquisse de l'animation extraordinaire de la foire de Serrès à laquelle, pour la première fois peut-être, l'on voit une si grande quantité de marchandises non encore déballées, peu tant que d'autres s'étalent artistement placées dans des étagères attendant les chalands.

L'autorité locale ayant renforcé la patrouille dans les marchés pour la tranquillité publique, l'on a lieu d'espérer qu'elle ne sera pas troublée le moins du monde et qu'il y aura un grand élan dans les affaires.

On suppose que c'est particulièrement à cause de l'essor progressif que prend le commerce d'importation dans cette foire, que le consul des Pays Bas et de Toscane à Salonique a voulu visiter notre ville. Ce magistrat est arrivé ici le 8 du courant et compte y séjourner jusqu'à la fin de la foire. Hier soir est également arrivé de Salonique le consul de Russie avec une partie de sa famille.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 21 mars.)

Le *Moniteur* promulgue le 21 la loi transitoire sur la garde nationale. En voici le texte :

« L'assemblée Nationale a adopté d'urgence la loi dont la teneur suit :

« Art. 1er Il est sursis aux élections, soit générales soit partielles de la garde nationale, jusqu'à la promulgation de la loi organique présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juillet 1850.

« 2 Jusqu'à la même époque les officiers, sous officiers et caporaux, actuellement en fonctions, sont maintenus dans leurs grades.

» Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mars 1851.

» *Le président et les secrétaires*,

DUPIN, ARNAUD (de l'Ariège), LACAZE, CRAPOT, PEUPIN, BÉRARD, DE HERCKEREN.

» La présente loi sera promulguée et scellée du sceau de l'État.

» *Le président de la République*,

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

» *Le garde des sceaux ministre de la justice*,

» E. DE ROUHER. »

M. Chambolle et le parti de M. Thiers intriguent beaucoup en faveur de la formation de ce qu'ils appellent un ministère parlementaire et durable. Depuis trois ou quatre jours, le président se trouve pour ainsi dire assiégé par des personnes qui désirent connaître son opinion à ce sujet, mais la réponse qu'il leur a donnée invariablement a été celle-ci : « Je suis prêt à accepter un ministère parlementaire, mais il ne m'appartient pas de prendre l'initiative. Produisez-moi une liste d'hommes que l'ancienne majorité conservatrice veut s'engager à soutenir et qu'ils viennent m'exposer leurs vues, je suis encore prêt à faire toutes les concessions personnelles en faveur de la sécurité du pays et de la cause de l'ordre public. Mais il est certainement absurde de parler d'un ministère parlementaire, si l'on ne peut compter sur une majorité parlementaire. »

Le bruit circulait que M. Odilon Barrot avait consenti à faire partie d'un ministère mixte en qualité de président du conseil, mais un pareil cabinet n'a pu être formé, parce que le parti Chambolle, qui compte à peine trente membres, a demandé, à lui seul, deux portefeuilles; il s'était élevé encore une autre difficulté : M. Barrot avait déclaré qu'il ne voulait entrer au pouvoir que sur le vœu formel de Louis-Napoléon et qu'après en avoir obtenu des concessions que le prince ne pouvait lui faire sans mécontenter tous ses amis politiques.

ANGLETERRE.

La chambre des communes ayant repris, dans sa séance du 17, les débats, sur le bill relatif aux titres ecclésiastiques, M. Moore s'est prononcé contre la mesure du gouvernement en s'appuyant sur les faits suivans. Il a d'abord examiné s'il y avait eu aggression, question à laquelle il a répondu affirmativement; mais en examinant si cette aggression avait été temporelle ou purement spirituelle, il est arrivé à la conclusion qu'elle avait été exclusivement d'un caractere spirituel, soutenant ensuite que chacun avait le droit d'attaquer les opinions des autres.

Après plusieurs autres argumens de la même force, il a établi que la conduite suivie il y a quelques années par les ministres actuels et surtout le langage tenu par lord John Russell en 1846, avaient dû faire croire au pape que l'établissement d'une hiérarchie catholique en Angleterre serait, sinon sanctionnée, du moins tolérée par le gouvernement britannique. L'honorable membre a terminé par dire que dans aucun cas la mesure du gouvernement n'était propre à atteindre le but auquel elle tendait, à savoir de sauvegarder les droits de la couronne.

Après que plusieurs autres membres eurent également parlé contre la mesure du gouvernement, le solliciteur-général a combattu énergiquement les argumens dont les préopinans s'étaient servis à l'appui de leur opinion. Il s'agit avant tout, a dit l'orateur, de savoir si le pape, par la marche qu'il a suivie, a ou n'a pas empiété sur la prérogative de la couronne, violé la loi particulière de l'Angleterre et la loi publique de l'Europe. Pour prouver que tel était le cas, il a fait ressortir que le parlement britannique n'avait jamais permis au saint-siège d'intervenir dans la nomination des évêques. D'après la loi anglaise et conformément au droit canon de l'Europe, le saint-siège n'avait pas le droit d'établir des sièges épiscopaux sans le consentement du souverain. Si cela était le cas dans les temps où le catholicisme prévalait, à plus forte raison en est-il ainsi maintenant que cela n'a plus lieu en Angleterre. Si une hiérarchie régulière était nécessaire au développement de l'église catholique et qu'elle ne pût être établie que par le saint-siège, il y a lieu de demander ce qui a empêché que cela ne fût fait de concert avec le gouvernement. Si, au reste, pareille chose était jugée nécessaire, pourquoi n'a-t-on pas cherché à l'obtenir par des moyens légaux et constitutionnels? Le solliciteur-général a terminé par dire que le parlement ne devait point refuser aux catholiques ce qui était juste; s'il leur accorde quelque chose, il faut que que ce soit de droit et non par faveur; mais d'un autre côté, tout ce qui doit être fait ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire de la loi et dans les formes voulues par la constitution.

Les débats ont été de nouveau ajournés.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

Le 8 de ce mois, une Note du cabinet britannique a été remise au prince de Schwartzenberg. Le cabinet prussien en a reçu une copie le 11. Elle concerne l'entrée de l'Autriche dans la Confédération germanique avec tous ses Etats. Lord Palmerston prétend qu'un pareil changement ne saurait s'effectuer dans la Confédération germanique sans le consentement formel des garans du Pacte fédéral; non seulement la puissance de la Confédération doublerait, mais l'équilibre politique se trouverait rompu. Lord Palmerston pense qu'il serait bon, avant de rien décider dans une affaire aussi importante, d'entamer une négociation directe avec les garans des traités de 1815 pour obtenir leur consentement. Lord Palmerston se réserve d'ailleurs d'exprimer une opinion sur cette question lorsqu'on se sera prononcé sur les détails et que l'Angleterre aura été invitée à donner son avis. Il fait pressentir d'ailleurs qu'il ne faut pas s'attendre à une réponse affirmative dans un sens absolu.

PRUSSE.

La réponse du gouvernement prussien à la Note autrichienne du 6 mars a été expédiée pour Vienne le 9 mars. Elle est conçue dans des termes assez concilians et qui font prévoir que l'entente suivra, sinon directement, du moins prochainement. ce nouvel échange de Notes, qui servira à compléter les stipulations d'Olmütz. Il est vrai que la Prusse persiste à être placée avec l'Autriche sur le pied d'une parfaite égalité dans les affaires fédérales : mais elle accorde en même temps à l'Autriche la présidence dans le petit conseil, et ouvre à cette puissance la perspective d'une union commerciale allemande, en adhérant à l'idée émise par l'Autriche d'entrer en négociation au sujet de la conclusion d'un traité de commerce avec le Zollverein, et en consentant à l'entrée de toutes les provinces autrichiennes dans la Confédération germanique.

Cette Note, assure-t-on, exprime en outre la promesse de la part de la Prusse de vouloir non seulement soutenir ce projet au moyen de toute son influence dans les limites de la Confédération, mais encore de la défendre vis-à-vis des puissances étrangères.

DRESDE.

Le 11 mars, la seconde commission de la conférence ministérielle a repris ses travaux. Elle devait s'occuper du rapport de la sous-commission nommée dans la séance plénière du 26 février, pour délibérer sur la compétence du Collége des Neuf dans la prochaine Constitution fédérale. Cette affaire est d'autant plus importante, que les petits Etats voudraient limiter autant que possible les attributions de ce conseil, parce qu'ils n'y auraient qu'un petit nombre de voix. Il s'agit de régler en outre les attributions du pouvoir militaire exécutif et du *plenum* à cet égard. Les opinions sont aussi divergentes que sur tous les autres points.

On lit dans le *Journal des Débats* du 21 :

« Les lettres que nous avons reçues aujourd'hui nous mettent à même de rectifier et de compléter les renseignements que nous avons donnés tout récemment sur les affaires de l'Allemagne. La situation semble s'aggraver encore. Les prétentions de la Prusse exprimées dans sa dernière Note sont telles qu'il est impossible, nous dit-on, que l'Autriche les accepte. Elles sont la contre-partie de celles que l'Autriche avait élevées d'abord et qu'elle a modifiées depuis. On craint que cette lutte n'aboutisse à quelque intervention ou médiation étrangère que l'on ne verrait pas sans inquiétude, et l'on fait des vœux pour que les deux grandes puissances se rapprochent et se concilient.

» En rapportant ce que notre correspondant de Dresde nous avait écrit, nous disions que l'on croyait savoir dans cette ville, malgré le profond mystère dans lequel la Prusse s'enveloppe, que les dernières propositions de cette puissance avaient un double objet, et qu'elles se référaient en même temps à la constitution du pouvoir exécutif et au partage de ce pouvoir; que sur le premier point la Prusse demandait que le nombre des voix sur-riales fût porté à dix sept, tandis que l'Autriche